

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 MARS 1888.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1888.

(Voir les n^{os} 98, IX, session de 1886-1887, 3, IX, et 36, session de 1887-1888, de la
Chambre des Représentants, et 13, session de 1887-1888, du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; le Baron DE CONINCK DE MERCKEM,
le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, CAULIER, le Comte DE RENESSE
BREIDBACH et le Comte DE BUISSET DE BLARENTHIEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'an dernier, le Budget du Ministère de la Guerre était basé sur un effectif de
48,203 hommes et 8,974 chevaux.

Cette année, le nombre des hommes est légèrement augmenté, soit 200 en
plus, et le crédit demandé s'élève à 46,003,270 francs, soit une augmentation
de 379,170 francs.

Le crédit se divise comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes	fr.	45,856,270
— extraordinaires		147,000
Total	fr.	46,003,270
Crédit global voté pour 1887		45,624,100
Augmentation pour 1888	fr.	379,170

Cette augmentation provient en partie de ce que l'année 1888 est bissextile, et
ensuite de l'augmentation de l'effectif et du chiffre majoré de la remonte.

Le crédit annuel pour ce dernier objet était insuffisant depuis plusieurs
années; le déficit se couvrait par le vote d'un supplément; il a paru plus régulier
d'inscrire le chiffre réel.

Le Gouvernement a proposé un amendement tendant à élever de fr. 1-60
à fr. 1-70 la journée d'entretien dans les hôpitaux. Cette majoration est motivée
par des considérations sérieuses.

En effet, il s'agit de consacrer les améliorations notables qui, depuis quelques
années, ont été apportées dans le régime hygiénique et alimentaire des hôpitaux
militaires.

Il s'agit également d'appliquer les mesures bienfaisantes édictées par le nou-

veau règlement, tout en diminuant certaines dépenses concernant la lingerie et le mobilier.

Le crédit primitif inscrit au Budget s'élevait à fr.	709,800
Par suite de cet amendement, il est porté à	754,100
Soit en plus au Budget amendé fr.	44,300
Le Budget de 1888 amendé se décompose donc comme suit :	
Budget primitif fr.	46,003,270
Augmentation par suite de l'amendement du Gouvernement.	44,300
Total . . . fr.	46,047,570

Excédant sur le Budget en 1887 423,470

Il résulte des explications fournies par M. le Ministre de la Guerre à la Chambre des Représentants, au sujet de l'aumônerie militaire, qu'une commission élabore un Projet de Loi destiné à donner toute satisfaction aux nombreuses réclamations qui se reproduisent annuellement.

Plusieurs membres désirent obtenir une réponse plus précise en faisant observer que le régime des commissions comporte habituellement une trop grande lenteur. Ils demandent à quelle époque M. le Ministre déposera le projet annoncé.

Des membres demandent que la Commission appelle l'attention de M. le Ministre de la Guerre sur la nécessité d'améliorer la position des administrateurs d'habillement. L'organisation de la réserve a augmenté dans de larges proportions la responsabilité et la besogne de ces officiers. Il serait juste de leur en tenir compte.

L'an dernier, la Commission de la Guerre émettait le vœu de voir élever l'armement de nos troupes à la hauteur de celui des autres nations. Ce vœu a été entendu. Déjà un certain nombre d'armes de divers systèmes ont été mises en essai parmi nos régiments d'infanterie.

La Commission se plaît à rendre un juste hommage à la sollicitude et à l'activité de M. le Ministre de la Guerre.

Elle le félicite de ce qu'il a pris l'initiative de modifier le système de chaussures employé dans l'infanterie, et elle espère que tous nos régiments seront pourvus, à bref délai, de la jambière actuellement employée au régiment des carabiniers. Cette jambière, tant au point de vue de l'hygiène que de la tenue du soldat, complète nécessairement la bottine jusqu'à présent en usage.

Votre Commission, à l'unanimité, approuve le projet de Budget et vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
Comte DE BUISSERET DE BLARENGHIEN.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.